



déménagement du père qui a un droit de visite.

Par **famili**, le **04/08/2022** à **21:25**

Bonjour,

Je vous expose ma situation. Je suis séparée du père de mon fils depuis plus de 2 ans. Nous sommes passés en jugement. J'ai la garde de notre fils de 5 ans et son père a un droit de visite un week-end sur deux ainsi que la moitié des vacances scolaires. Droit qu'il ne respecte pas selon les périodes sous des prétextes divers et variés et il a dû déménager aux alentours environ 12 fois depuis notre séparation. Aujourd'hui il m'a annoncé déménager à l'autre bout de la France. Que peut-il être accepté par un juge comme droit de visite? La moitié des vacances scolaires?

Et qui doit prendre en charge les trajets? Il habite à plus de 6 heures de route, a choisi volontairement de s'éloigner et je suis précaire financièrement. Je ne me vois pas payer les trajets (déjà, les faire est une folie).

Pouvez-vous m'éclairer sur les décisions prises dans ce cas par le juge?

Merci

Par **Pierrepaule**, le **04/08/2022** à **22:10**

s'il n'exerce pas son droit de visite selon les termes du jugement vous ne pouvez pas l'y obliger

je suppose que dans le jugement, les trajets sont à sa charge